

34117

Techno-imprimeur/Techno-imprimeuse
Drucktechnologie/Drucktechnologin
Tecnologo di stampa/Tecnologa di stampa

34118

Offset à feuilles (format minimum A 3)

34119

Rotative périodiques et journaux

34120

Impression numérique

34121

Impression sur métal

34122

Impression d'étiquettes

34123

Impression de formulaires

34124

Héliogravure

Techno-imprimeur/Techno-imprimeuse

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 26 février 2001

B

Programme d'enseignement professionnel

du 26 février 2001

Entrée en vigueur

1^{er} mars 2001

Le texte de ce règlement et de ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

15 mai 2001

Chancellerie fédérale